

## RÉUNION DU 14 SEPTEMBRE 2011

L'an deux mil onze, le quatorze septembre, à dix huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BADAIRE, Maire.

### Présents :

Monsieur Jean-Claude BADAIRE, Madame Michelle PRUNEAU, Mademoiselle Florence CARRIÈRE, Messieurs, Jean-Michel VETOIS, Joël DESNOUES, Jean-Pierre SAUX, Mesdames Mauricette ODRY, Catherine SIMONNEAU.

### Absents excusés :

Monsieur Gilbert RUIZ avait donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude BADAIRE  
Monsieur Alain GUENOT avait donné pouvoir à Monsieur Jean-Michel VETOIS

Date de la convocation	Date d'affichage	Secrétaire de séance
5 septembre 2011	5 septembre 2011	Madame Catherine SIMONNEAU

Approbation du compte rendu du conseil du 12 juillet 2011

### INTERVENTION DE LA SOCIETE ISI-ELEC :

Monsieur ALLARD représentant la société ISI-ELEC, invité par Monsieur le Maire, est venu présenter aux membres du conseil l'inventaire du parc éclairage public de la Commune. Au regard de cet exposé, il est fondamental que dans les années à venir des mises aux normes soient faites, notamment sur les armoires électriques. A envisager également le changement progressif d'anciens luminaires, gros consommateur d'énergie. Le conseil prend acte de ces remarques.

### TRAVAUX COUR DE LA MAIRIE :

Les membres du Conseil ont pris connaissance de l'avancement des travaux. Monsieur le Maire donne lecture de deux devis supplémentaires demandés à l'Entreprise qui exécute ces travaux pour :

- 1<sup>er</sup> Devis :

Réalisation d'une allée en béton désactivé en lieu et place de celle existante en pavés, afin d'obtenir un ensemble homogène avec à la rampe d'accès à la Mairie. Le montant de ce devis s'élève à 5 759,94 € TTC

- 2<sup>ième</sup> Devis

De nombreuses canalisations, eau, assainissement sillonnent cette cour, il est donc nécessaire de poser des rehausses, des regards, une grille avaloir en fonte ainsi qu'un tampon en fonte afin de faciliter les interventions futures. Éléments indispensables avant et après la pose du bitume. Le montant de ce devis s'élève à 4 444,34 € TTC.

A l'unanimité de ses membres présents, le conseil accepte ces deux devis. Ces dépenses seront imputées au compte 2313 (construction) du Budget Primitif Commune 2011.

### DEMANDE D'UN PARTICULIER RUE DU CLIMAT de BEAULIN :

Rappel: Travaux d'aménagement du trottoir rue du Climat de Beaulin, afin d'éviter les écoulements d'eaux pluviales dans la propriété de Monsieur Grosso.

Lors du conseil du 22 mars 2011, le Conseil avait décidé de faire appel à une entreprise pour trouver une solution au problème soulevé. L'Entreprise HODEAU Frères, à répondu à cette demande et le montant de son devis s'élève à 4 580,68 € TTC. Le Conseil à l'unanimité de ses

membres présents refuse d'effectuer ces travaux jugeant le montant trop élevé pour un résultat qui n'est pas fiable à 100/100. Il charge Monsieur le Maire de contacter la personne concernée afin de l'informer de sa décision.

### **COMICE AGRICOLE DE COULLONS 2012 :**

Afin d'élaborer notre char pour le comice 2012 de COULLONS le conseil municipal donne son accord pour l'achat d'éléments à l'association du carnaval de JARGEAU pour la somme de 400 €.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

#### a) Abonnement Petit Gibus :

Le Conseil à l'unanimité de ses membres présents accepte de renouveler l'abonnement annuel du magazine « Petit Gibus ».

#### b) Devis lagune :

Suite aux nombreuses pannes sur les pompes de relevage du poste de la lagune, il y a lieu de remplacer les clapets. Deux entreprises ont été contactées à savoir :

- ✓ Lyonnaise des Eaux dont le devis s'élève à 864,00 € HT.
- ✓ Noriatech dont le devis s'élève à 1398,00 € HT.

Devant la différence de prix importante, le Conseil à l'unanimité de ses membres présents, charge Monsieur le Maire de vérifier l'exactitude du montant auprès de la Lyonnaise des Eaux, et l'autorise à signer le devis le moins disant.

#### c) Fuite au château d'eau :

La société Lyonnaise des Eaux a également fait parvenir un devis pour le renouvellement d'une partie hydraulique ainsi que le remplacement d'une soupape à l'extrémité du ballon. Le montant de ces réparations s'élève à 768,00 € HT. Le Conseil à l'unanimité de ses membres présents accepte ce devis et charge Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

#### d) Société FELIDOG :

La commune avait signé une convention avec la société FELIDOG relative à la capture des chiens errants et la recherche des propriétaires. Toutefois, cette société ayant rencontré plusieurs problèmes avec les dits propriétaires, elle décide de dénoncer cette convention. Le Conseil à l'unanimité de ses membres présents accepte cette résiliation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

BADAIRE Jean-Claude		PRUNEAU Michelle	
CARRIERE Florence		RUIZ Gilbert	Pouvoir J-C BADAIRE
DESNOUES Joël		SAUX Jean-Pierre	
GUENOT Alain	Pouvoir J-M VÉTOIS	SIMONNEAU Catherine	
ODRY Mauricette		VETOIS Jean-Michel	